

POUR VIVRE ET S'ÉPANOUIR SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLO

Mes aides financières

Aides individuelles

Dossier social étudiant

La demande de bourse se fait à travers une procédure unique appelée "Dossier social étudiant (DSE)".
Votre demande s'effectue en ligne du 20 janvier au 15 mai de chaque année.

[JE SOUHAITE FAIRE UNE DEMANDE](#)

C'est l'aide de la Région Normandie qui permet de s'ouvrir au monde !

Ce dispositif est destiné aux jeunes normands et à tous les apprenants dès la fin du collège et jusqu'à 5 années après le baccalauréat (lycéens, étudiants en formation initiale, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle) qui partent pour un stage ou un séjour d'étude à l'étranger s'inscrivant dans leur parcours de formation.

[En savoir + sur le dispositif](#)

Coup de pouce !

Pour les étudiants de l'université de Caen Normandie issus de :

l'institut Universitaire de Technologie (IUT)

l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation Normandie Université de Caen - Normandie (INSPE)

l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

l'Institut d'administration des entreprises (IAE)

lycée Le Verrier

Il existe 3 dispositifs cumulables

1. Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)
Pour soutenir des projets d'associations étudiantes s'inscrivant dans les domaines suivants : culture, sport, citoyenneté étudiante, développement durable, handicap, santé et humanitaire. Le FSDIE ne participe pas au financement des projets qui font l'objet d'une évaluation dans le parcours de formation des étudiants tels que les projets tutorés.
[En savoir + sur le dispositif](#)
2. Appel à projets « Initiatives étudiantes » (APIE)
Lancé par Normandie Université et la Région Normandie.
L'APIE a pour objectif d'encourager les initiatives étudiantes à l'échelle du site normand et de susciter une véritable émulation régionale en matière de vie étudiante.
[En savoir + sur le dispositif](#)
3. Dispositif projets Culture ActionS du CROUS et du CNOUS
Pour bénéficier d'une aide financière, un projet Culture ActionS doit être présenté par un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, un groupe d'étudiants ou une association étudiante. Les projets relevant du cursus, ou déjà réalisés, sans contenir de nouveaux paramètres, n'entrent pas dans le champ de Culture ActionS.
[En savoir + sur le dispositif](#)



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg

50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi

8h30-12h/13h30-17h30

Vendredi

8h30-12h/13h-17h

02 14 29 00 00